

Projet d'Activité

2016 / 2017

Préambule

Si la collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et ses services déconcentrés s'est développée de manière significative ces dernières années, nous nous devons sur l'année scolaire 2016/2017 de concrétiser ces avancées par la pérennisation des actions et conventionnements.

Par le développement de nos actions sur le terrain, l'aide aux enseignants dans les domaines théoriques et pratiques, la sécurisation des structures coopératives et de leurs projets, nous devons attirer de nouveaux militants et renforcer les conseils d'administration départementaux, régionaux et national.

Pour cela, l'effort budgétaire en direction de la formation - des animateurs et des élus- , de la communication et de l'amélioration des conditions salariales indique clairement l'objectif : un Office reconnu pour ses compétences et ses ressources, son sérieux et ses innovations pédagogiques de nature à chercher des solutions avec les enseignants en apportant nos propositions, en particulier dans les zones de grande pauvreté, en donnant plus à ceux qui ont le moins, ou le plus besoin.

Ce projet d'activité, premier acte de la motion d'orientation 2016/2019, doit apparaître à tous comme l'occasion de saisir toutes les opportunités avant des échéances électorales incertaines.

L'activité de l'OCCE est constituée conjointement et complémentirement par celle des AD et des UR, celle du siège fédéral et le travail des chantiers.

Le projet d'activité fédéral a pour vocation de définir, pour un exercice annuel, de façon aussi concrète et évaluable à terme que possible, ce que s'engagent à faire en synergie ces différents acteurs.

Pour autant il ne saurait être un catalogue d'actions, les parties territoriales notamment ne pouvant être décrites ici avec exhaustivité ; c'est pourquoi le projet d'activité fédéral s'attache pour une part, à exposer, parmi les objectifs exprimés dans la Motion d'Orientation, les priorités telles que la Fédération dans toutes ses composantes décide, en l'adoptant, de s'efforcer, chacune dans son contexte, d'initier ou d'accomplir dans l'année.

De façon plus resserrée que la Motion d'Orientation, dans un objectif d'opérationnalisation réaliste sur la période considérée, le projet d'activité donne l'orientation, l'impulsion et les complète par ce que le CAN et les services du siège fédéral sont en capacité d'indiquer plus précisément sur l'activité prévue ou à développer.

Pour que le projet soit fédéral, il nous appartient à tous d'y engager solidairement nos efforts, de le décliner sur les territoires selon nos identités propres dans une cohérence globale qui produira sa réussite, sa lisibilité et sa visibilité. C'est l'intérêt général que nous y porterons, et y trouverons chacun et chacune.

Le projet se présente en quatre axes indissociables les uns des autres, aussi interdépendants que le sont les divers acteurs chargés de le mettre en œuvre, quels que soient leur statut et leur rôle, ou leur terrain d'action.

Activité pédagogique

Les années 14-15 et 15-16 ont vu la mise en place de l'organisation en réseaux avec une structuration progressive des chantiers associant dans une même dynamique de travail des militants élus et salariés, et quelques contributeurs externes.

Les objectifs, pour l'année 2016/2017 sont :

- Développer cette organisation en réseaux, notamment en l'ouvrant davantage aux apports extérieurs.
- Renforcer les méthodes de travail propres à cette nouvelle forme d'organisation de l'activité pédagogique.
- Elaborer un dispositif interne (procédures et moyens) pour analyser les pratiques enseignantes de sorte de mettre à jour les gestes professionnels en pédagogie coopérative.
- Impulser la réflexion sur les différents niveaux de coopération dans les projets, réinterroger la démarche de projet : généralisation de cette réflexion dans les AD et les chantiers.
- Mettre en évidence l'apport de la pédagogie coopérative dans la mise en œuvre des nouveaux programmes en lien avec le nouveau socle commun : produire un document qui en synthétise les éléments clés.
- Mettre en relation la classe coopérative avec l'ensemble des programmes et en particulier avec l'enseignement moral et civique à travers l'analyse de situations.
- Veiller à ce qu'une partie significative des actions soient menées en direction des publics et territoires défavorisés.
- Affiner, analyser et développer la créativité des actions existantes.
- Se donner les moyens d'accueillir au sein de l'OCCE l'enseignement agricole ; conjointement intensifier les apports pédagogiques coopératifs dans le 2nd degré et le soutien au déploiement des Maisons des Lycéens.
- Définir le rôle du conseil scientifique et en poursuivre la constitution.

Ces objectifs, transversaux à tous les réseaux, se déclinent comme suit :

1. Réseaux « culture artistique » et « culture littéraire » :

- Développer la recherche et la mise en lumière de la pédagogie coopérative dans les champs de l'Education Artistique et Culturelle et son rayonnement
- Poursuivre la formation (des personnes ressources OCCE et de leurs partenaires) comme creuset et ferment des actions pédagogiques arts et littérature destinées aux enfants et aux adolescents.
- Accompagner et mettre en réseaux les AD qui souhaitent s'engager dans ces actions.

Ainsi parmi les actions nationales :

- ✓ Théâ se confirme et se renouvelle avec deux autres autrices Françoise du Chaxel et Lise Martin ; une variation s'ouvre sur « écritures théâtrales jeunesse et arts du cirque » articulée aux questions de la marionnette et du théâtre d'objet ; le lieu des temps forts nationaux est le Nord-Pas-de-Calais-Picardie.
- ✓ Bals en liance accroît son évolution : constitution d'un « répertoire de principes de bals en liance » inédit et spécifique à l'OCCE, en recherche partenariale conduite avec le TN Chaillot.
- ✓ Ecole en Poésie intensifie son existence avec le Printemps des Poètes ; création d'un évènement conjoint au printemps 2017 dans un lieu de notoriété ;
- ✓ La littérature jeunesse affirme sa présence dans les projets pédagogiques de l'OCCE : publication de la « Charte de l'accueil d'un auteur dans une classe coopérative » ;

- ✓ Etamine : le stage de formation en région et le rassemblement d'enfants sont programmés dans les Ardennes, le site sera alimenté de fiches pédagogiques en liaison avec des situations coopératives d'écriture. L'évolution tend à une implication plus prononcée dans le parcours culturel avec des intervenants sur les ateliers d'écriture et d'illustration lors du rassemblement.

2. Réseau « culture scientifique »

- Proposer des actions et des activités pour aider les enseignants à pratiquer les sciences en coopération.
- S'entourer de partenaires experts dans les disciplines traversées par le prisme de la coopération.
- Concevoir des formations pour aider les animateurs et les enseignants.
- Accompagner les AD et les UR qui souhaitent porter des projets dans la culture scientifique en s'appuyant sur les chantiers.

Plus précisément :

- ✓ Le chantier « Eco-coop » portera une action autour de la question de l'alimentation responsable et durable ;
- ✓ Le chantier « mathématique » créera une action proposée au plan national en collaboration avec des experts et des structures scientifiques ;
- ✓ Le chantier « guide de patrimoine scientifique » poursuivra son expérimentation et proposera une formation dans un lieu dédié à la culture scientifique pour aider les animateurs départementaux à s'emparer du projet et pour l'enrichir de nouvelles contributions ;
- ✓ Le chantier « Jardins à l'école » achèvera le recensement des actions départementales et régionales, éclairera les propositions par les enjeux des composantes de l'éducation à la citoyenneté et de l'apprentissage coopératif, et concevra un document global communicable auprès des enseignants, des familles et des élus locaux.

3. Réseau Ecole Bienveillante :

- Favoriser la cohésion du réseau grâce au tutorat du 3^{ème} coordonnateur national (recrutement)
- S'emparer de la mise en place du cycle 3 pour impulser la réflexion et la création d'outils autour de l'accueil de l'élève dans le second degré.
- Poursuivre le travail d'échange de pratiques en vue de la construction et la diffusion d'un répertoire d'outils utilisables dans le premier et le second degrés sur le climat scolaire.
- Poursuivre la création de ressources adaptées aux besoins des éducateurs qui souhaitent associer les élèves à la vie scolaire et encourager la publication des travaux des chantiers.
- Accentuer la mutualisation (des outils, des supports, des actions, des réflexions....) pour accompagner les animateurs et les enseignants dans le cadre de l'EMC.
- Mener une réflexion sur la plus-value générée par la coopération à l'École, notamment dans les classes ou les écoles confrontées à la grande pauvreté.

Plus précisément:

- ✓ Poursuivre l'évolution de l'Agenda coop
- ✓ Faire prendre un nouveau souffle à l'action « droits de l'enfant »
- ✓ Soutenir la mobilisation des classes en France et à l'étranger dans Lire et Ecrire Des Images.
- ✓ Communiquer autour des jeux coopératifs et des outils favorisant l'instauration de l'esprit coopératif dans une classe, un établissement scolaire...

4. Réseau Vie Associative :

- Mettre en place des échanges de savoirs dans les territoires pour trouver des solutions à l'essoufflement de certains CAD et renforcer le dynamisme de la vie associative.
- Assurer une cohérence entre le suivi politique de la Vie associative et les chantiers du réseau.
- Promouvoir l'ESS :
 - Mettre en place des activités pédagogiques corrélées de formation pour inciter à l'éducation à l'économie sociale et solidaire, qui trouvera un écho dans la semaine de l'ESS à l'École.
 - Amener les animateurs, les membres des CAD, les enseignants à mieux connaître les racines de l'ESS et son développement actuel ainsi que les liens qui nous lient aux autres organisations de l'ESS
 - Nouer des partenariats avec les CRESS, avec de vraies entreprises coopératives
- Poursuivre l'accompagnement des lycéens et des collégiens dans leur engagement à la vie scolaire et associative
- Mettre en place un partenariat avec l'enseignement agricole.

5. Réseau E.OCCE, usages du numérique :

- Favoriser l'utilisation raisonnée des réseaux sociaux dans une dynamique coopérative et participative.
- Créer un vivier d'éléments sur les pratiques coopératives en vue de réaliser un MOOC sur les pédagogies coopératives (capsules vidéo....)
- Initier des pistes pédagogiques pour favoriser un usage coopératif des outils numériques (tablettes, smartphones,...).
- Poursuivre le développement de l'application Retkoop.
- Veiller à la cohérence entre le réseau e-occe et les métiers du service communication

Formation

Le Plan National de Formation OCCE regroupe actuellement

- la Formation dite externe, concernant les formations professionnelles à l'initiative des salariés (soit par demande directe, soit suite à l'entretien professionnel), qui recourt principalement mais pas exclusivement aux dispositifs gérés par Uniformation,
- le Plan Fédéral de Formation (PFF) qui comprend des stages collectifs répondant aux demandes des personnels, et des stages initiés par les différentes structures de l'OCCE à destination des bénévoles, des salariés et d'autres personnes, principalement du personnel de l'Education Nationale.

Le PFF sera conçu selon la nomenclature en réseaux thématiques adoptée en 2014, et favorisera l'accès aux formations correspondant aux priorités nées des besoins recensés pour l'évolution du mouvement :

- Former les animateurs à devenir formateurs, avec une entrée spécifique sur l'analyse de pratiques.
- Savoir quelles pratiques pédagogiques coopératives mettre en œuvre dans différents secteurs tels que la maternelle, le second degré, l'ASH.
- Développer pour les personnels concernés les savoir-faire pour un usage plus étendu et efficace des outils informatiques.
- Apprendre à travailler en réseau.
- Revisiter ce que signifie la pédagogie de projet.
- Dynamiser la vie associative.

- Savoir communiquer à l'interne et à l'externe ; mettre en cohérence les pratiques de communication départementales et fédérale.
- Proposer de mobiliser des dispositifs de validation des acquis professionnels (V.A.P., V.A.E., Cafipemf, ...)
- Les évènements OCCE (UE, Congrès) doivent pleinement participer de cette formation.

Mise en œuvre

Formation interne des salariés :

- animateurs : poursuivre la perspective de professionnalisation engagée selon les priorités issues des entretiens professionnels
 - Développer la formation professionnelle aux pratiques coopératives.
 - Renforcer la formation spécifique aux diverses tâches OCCE (renseigner le CRAAD, relais d'informations AD-FD, etc) et y associer les élus départementaux.
 - Thématique retenue pour les JEF : "Revisiter la démarche de projet au sein de la pédagogie coopérative"
 - Refondre le livret d'accueil des nouveaux animateurs ; renouveler le dispositif de tutorat et repenser les journées de formation spécifiques pour les nouveaux animateurs.
- Salariés du siège :
 - Prendre en compte les besoins recensés lors des entretiens pour les inclure dans le plan de formation
 - Encourager la participation aux stages du plan fédéral de formation pour favoriser l'appropriation d'une culture commune.

Formation des élus :

- Poursuivre la formation pour la conduite des différents entretiens avec les salariés.
- Accentuer en la décentralisant la formation aux obligations liées à la gestion des ressources humaines et aux responsabilités d'employeur. Mettre à disposition des élus les documents d'information.
- Développer une formation à la dynamique associative, à la gestion associative.
- Susciter la participation des élus aux formations pédagogiques.

Communication

Objectifs émis par le CAN :

- Pérenniser la lettre de communication du pôle pédagogie
- Encourager la publication des travaux des chantiers (ex: Frescodepo)
- Diffuser et promouvoir le vade-mecum du mandataire achevé en 2016.
- Poursuivre l'évolution du calendrier, favoriser sa diffusion.
- Créer des outils permettant la communication sur l'OCce à destination des enseignants, des collectivités locales etc....
- Créer un outil national de communication à destination des enfants (BD, reportage,..)
- Investir les réseaux sociaux pour promouvoir l'OCCE.
- Poursuivre l'évolution d'A&E : répondre aux problématiques des enseignants en se fondant sur l'analyse des pratiques coopératives actuelles.

Mise en œuvre (service communication)

A&E : (Revue et Web) Réinterroger le modèle économique d'A&E , sa mécanique d'abonnement, son fonctionnement éditorial, technique et commercial.

Outils de communication :

Remettre à plat l'ensemble des outils de communication institutionnels de la Fédération de manière à favoriser la visibilité et la notoriété de l'OCCE auprès des publics prioritaires, en communication interne et externe.

Assurer une plus grande cohérence graphique des documents et de la Charte

Communication Web :

Finaliser le site fédéral

Amorcer la refonte de l'espace réservé

Amorcer la réflexion et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les Réseaux sociaux

Documentation :

Affiner les usages dédiés à Alfresco et outils complémentaires.

Poursuivre la réalisation d'un patrimoine commun de ressources.

Développer une stratégie de gestion de l'information (documentation, revue de Presse, gestion de l'information..) au service du positionnement et du rayonnement de l'OCCE.

Pilotage

Politique partenariale

- Développer les partenariats avec le MENESR, les rectorats, les IA, les ESPE, les universités.....
- Poursuivre la politique de conventionnement avec les services déconcentrés du MEN, les ESPE et les universités, (en lien avec le CAPE), CANOPE...
- Développer notre zone d'influence : poursuivre les négociations avec le ministère de l'Agriculture afin de développer les projets avec les établissements, de recueillir leurs adhésions et de tenter d'obtenir la mise à disposition d'une personne ressource.
- Poursuivre notre implication au sein du CAPE, des CAPE académiques, et de l'ESPER
- Développer les partenariats avec les associations amies, les CRESS...

Politique associative

- Encourager, valoriser, accompagner les démarches qui donnent du sens à l'adhésion.
- Engager la réflexion sur la dynamisation et le renforcement des CA. Mutualiser les réussites dans ce domaine.
- Renforcer les liens entre le CAN et les AD : poursuivre et développer le travail des correspondants CAN.
- Elaborer une convention qui précise la nature et la portée des liens associatifs entre la fédération et ses membres.
- Poursuivre l'aide apportée aux AD :
 - Renouveler les critères d'une répartition équitable des aides fédérales vers les AD et UR.
 - Développer et pérenniser juridicasso qui permet l'apport de réponses juridiques adéquates ; réaliser un espace ressources juridiques sur le site fédéral.
 - Engager une négociation regroupant MEN, collectivités, assureurs et OCCE afin de cerner les besoins en assurance des coopératives et clarifier les responsabilités de chacune des parties concernées.
 - Proposer des outils communs de gestion et la mise en place de formation à leur utilisation.
 - Accompagner les AD dans l'appropriation de ces outils de gestion: Retkoop, EBP

Office Central de la Coopération à l'École
Association 1901 reconnue d'utilité publique
Fédération nationale

- Utiliser au siège fédéral une base de données qui permette
 - la saisie en ligne des comptes-rendus d'activité des AD (CRAAD)
 - l'analyse et le suivi de l'activité pédagogique en chantiers,
 - l'analyse et le suivi de la mise en œuvre de la formation,
 - l'analyse et le suivi de la vie des AD.
- Aider au développement des projets des coopératives : contribuer à l'élaboration et au comité de pilotage d'une plateforme dédiée qui permette le financement participatif des projets.
- Amorcer la réflexion sur l'évolution professionnelle de chaque salarié, en regard de ses aspirations, de son engagement dans l'exercice de sa fonction, des réalités et besoins de la Fédération, et des incidences financières.